

N°2022/039

DÉCISION DU MAIRE

PRISE EN APPLICATION DES ARTICLES L2122-22 ET L2122-23 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

Service émetteur : Direction des services techniques
Objet : AC n°18/001 DST – Travaux de voirie et réseaux divers – Signature du marché subséquent n°3 portant sur des travaux de création d'une voie nouvelle au droit de l'allée Jules Ferry.
Titulaire : JEAN LEFEBVRE IDF

Le Maire de la Ville de Vaujours,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L2122-22 et L2122-23,
VU la délibération n°2020/05-06 du Conseil Municipal en date du 23 mai 2020 portant délégation de pouvoirs au Maire dans le cadre des articles L.2122-22 et du Code Générale des Collectivités Territoriales, modifiée par la délibération 2021/04-03 du Conseil Municipal du 6 avril 2021,
VU l'instruction comptable n°96-078 « M14 » du 1/08/1996 modifiée,
VU le Décret n°2016-360 du 25 Mars 2016, notamment ses articles 27 et 79,
VU les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,
VU la décision n°2018/048 du 11 juin 2018, relative à la signature de l'accord-cadre n°18/001 DST, portant sur les travaux de voirie et réseaux divers sur la ville de Vaujours.

CONSIDÉRANT, la nécessité de recourir à un prestataire extérieur pour assurer l'exécution des travaux de création d'une voie nouvelle au droit de l'allée Jules Ferry.

CONSIDÉRANT, que la nature des prestations et l'étendue des besoins à satisfaire, la forme du marché la plus adaptée est celle du marché à prix global et forfaitaire.

CONSIDÉRANT, que le marché est conclu avec un seul opérateur économique.

CONSIDÉRANT, que le présent marché est conclu pour une durée d'un (1) an à compter de sa notification.

CONSIDÉRANT, le choix du pouvoir adjudicateur attribuant le marché subséquent, à la société JEAN LEFEBVRE IDF sise 54 boulevard Robert Schuman – BP 94 – 93891 LIVRY-GARGAN cedex, présentant l'offre économiquement la plus avantageuse au vu des critères de jugements des offres.



ARTICLE 1 : DÉCIDE de confier à la société JEAN LEFEBVRE IDF sise 54 boulevard Robert Schuman – BP 94 – 93891 LIVRY-GARGAN cedex, le marché subséquent n°3 portant sur les travaux de création d'une nouvelle voie au droit de l'allée Jules Ferry et ce pour un montant total forfaitaire de 265 810,83 € HT soit 318 973 € TTC.

ARTICLE 2 : DIT que le marché est conclu pour une durée d'un (1) an et ce à compter de sa notification. Le délai d'exécution des travaux est fixé à onze (11) semaines à compter de la date fixée par l'ordre de service prescrivant de commencer les travaux.

ARTICLE 3 : La dépense résultant de cette opération sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville de l'exercice en cours.

ARTICLE 4 : La Direction Générale des Services est chargée, en ce qui la concerne, de l'exécution de la présente décision.

ARTICLE 5 : La présente décision

- sera transmise à Monsieur Le Préfet de la Seine-Saint-Denis au titre du contrôle de légalité.
- peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Monsieur le Maire de Vaujours dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de l'égalité. L'absence de réponse dans un délai de deux mois à compter de sa réception équivaut à une décision implicite de rejet (art L411-7 CRPA).
- peut faire l'objet d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Montreuil par courrier ou sur le site télérécour citoyens www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de son affichage, de sa publication ou notification, de sa transmission au contrôle de légalité ou à compter de la réponse explicite ou implicite de Monsieur le Maire si un recours gracieux a été préalablement exercé.

Ampliation en sera adressée :

- notifiée à la société JEAN LEFEBVRE IDF.

Fait à Vaujours, le 26 avril 2022.

Le Maire,



Dominique BAILLY.

Vice-président de Grand-Paris Grand-Est

« Certifié exécutoire
Compte-tenu de l'affichage
le
et le dépôt en Préfecture
le..... »

Le Maire,

Dominique BAILLY
Vice-président de Grand-Paris Grand-Est

